



INFOS JUDO 13

FRANCE
JUDO

LE BULLETIN D'INFORMATION DU COMITÉ 13

COMITE13JUDO.FFJUDO.COM



DANS CE NUMÉRO

1. Le mot du Président
2. AG extraordinaire— modalités de vote
Félicitations
3. Retour sur le Kagami Biraki 2024
4. Nos dernières manifestations
5. Hommages
6. Ethique, déontologie et lutte contre les violences
Assises sur la transmission
7. Frais engagés par les bénévoles pour une association
8. Judo école et citoyenneté
9. Vétérans

Bonne année 2024 à tous !

Même si ce numéro de notre « Infos Judo 13 » vous parvient un peu tard, je ne veux pas manquer de vous souhaiter à tous, une année remplie de joies, de réussites et, avant tout, une bonne santé pour vous-même, votre famille et vos proches.

2024 marquera, d'une part, la fin d'une olympiade difficile, réduite à trois ans pour cause de pandémie mais, d'autre part, le début d'une nouvelle olympiade pleine de changements :

- Tout d'abord, nous allons voter très bientôt, en AG Extraordinaire, les modifications des textes officiels et du RI du Comité. Vos délégués nationaux ont participé au vote des textes nationaux. Nous devons, démocratiquement, proposer au vote des clubs les articles nous concernant directement. Dès que nous connaissons les modalités de ce vote, je vous tiendrai informé.
- Le 1^{er} juin, vous serez appelés à élire une nouvelle équipe pour diriger notre comité et le représenter en ligue comme au national.
- Les délégués que vous aurez élus voteront le 29 juin pour élire le bureau directeur de la ligue PACA.
- Enfin, en novembre, les délégués nationaux éliront le CA fédéral.

Il est clair qu'une nouvelle dynamique se met en place pour un futur plus ambitieux.

Nous le vivrons ensemble !

Bonne fin de saison et bonne année à tous.

Alain JULIEN, Le Président.



AG Extraordinaire : Modalités de vote

Afin de valider au niveau de notre OTD les textes votés en AG nationale, nous seront appelés à voter par correspondance du **vendredi 16 février 2024 à 12h au mercredi 21 février 2024 à 20h.**

Tous les présidents de clubs et tous les enseignants principaux sont concernés.

Aucune délégation, aucun pouvoir ne sont possibles.

L'ordre du jour et les textes à modifier vous ont été adressés par mail le vendredi 26/01/24.

Le vote se fera par le lien FORM suivant : <https://forms.office.com/e/FV7rVmNScN>

L'AG Extraordinaire doit approuver les statuts à la **majorité des deux tiers des membres présents représentant au moins les deux tiers des voix.**

FELICITATIONS

Le grade de 7^{ème} dan a été décerné à **GILBERT BRISCO** ce dimanche 14 janvier 2024 à Paris.



Gilbert, qui œuvre depuis tant d'années pour la ligue, le comité, la formation des futurs enseignants, a parfaitement satisfait le jury pour sa prestation d'excellente qualité malgré son âge. Nous avons eu la chance d'en apercevoir une partie lors de notre Kagami Biraki du 7 Janvier à Carry le Rouet, où enseigne son fils Marc.

Tous les membres du Comité se joignent à moi pour lui adresser nos plus vives félicitations !

Le comité judo 13 était représenté lors de la cérémonie des voeux du conseil départemental 13 et du CDOS par nos 2 vices présidents Jean-Francois Ringenbach et Jean-Marc Villanueva.



Photos souvenir du KAGAMI BIRAKI 2024



Retrouver toutes les photos sur notre Facebook !

<https://photos.google.com/share/AF1QipOgghg6FCns5ZYjhw4JX1vv1zjMbCs57s0O-Qb5gyRYRsfSikAPlonAl2kCsBEXoQ?key=dHg4TEkydGxHNDZETW54Ry1TNXI2Q1ZoOFFZM3Bn>



CHAMPIONNAT DES BDR MINIMES, CADETS ET JUNIORS DE JUDO LE 13 JANVIER 2024 À GEMENOS

Le championnat des BDR minimes, cadets et juniors de judo à Gémenos a connu un franc succès par la qualité des combats et par l'affluence de spectateurs sur le week-end. Plus de 500 combattants et 1200 spectateurs. Un grand merci au [Judo Gémenos -Roquevaire](#), à tous les bénévoles du club, à Lionel Toselli ainsi qu'à tous les officiels et stagiaires des clubs pour avoir su faire fonctionner ces championnats départementaux qualificatifs.

CHALLENGE BENJAMINS N°1— LE 20 JANVIER 2024— SALLE VALLIER



Le comité 13 de judo a organisé ce samedi 20 janvier le premier challenge benjamin de la saison ainsi que la coupe départementale du jeune arbitre minime. Nous avons compté plus de 350 participants.

Le Comité remercie tous les acteurs de cette journée, compétiteurs, parents, encadrants, professeurs, bénévoles, commissaires sportifs, arbitres, jeunes arbitres, stagiaires, qui ont permis que cette journée se déroule au mieux.



Nous félicitons particulièrement l'équipe d'organisation qui a géré au mieux cette manifestation compte tenu des contraintes manifestes de la salle Vallier: Parking / Température de la salle / 6 surfaces au lieu de nos 8 surfaces classiques.

Nous vous donnons rdv sur le prochain challenge à Auriol fin mars en partenariat avec le Judo Club Auriol.



COUPE DU JEUNE ARBITRE MINIME — LE 20 JANVIER 2024— SALLE VALLIER



HOMMAGES

HOMMAGE A ROBERT MICHELET

C'est avec beaucoup de tristesse, que le Comité 13 Judo vous fait part du décès de **Robert MICHELET** survenu le 9 janvier 2024 à l'âge de 83 ans.

Arbitre et Commissaire Sportif pendant tant d'années, Robert était un homme dévoué, généreux, engagé, serviable et fidèle en amitié. Il laisse un grand vide dans notre monde du Judo.

HOMMAGE A GUY MAGNANA - 8ème Dan

C'est avec une immense tristesse que nous vous informons du décès de **Guy Magana** Survenu le 22 janvier 2024 à l'âge de 88 ans.

Guy faisait partie de la deuxième génération des précurseurs du Judo Français et Marseillais. Elève de Roméo Carréga, mais disciple de Motchizuki il a croisé tous les japonais venus en France après la guerre mondiale, de Kawashi à Ishiro Abbé en passant par Michigami. Au-delà de sa carrière d'enseignant, Guy a été arbitre international, formateur à l'école des cadres, membre du Collège des CN. Par l'entremise d'Henri Monducci et avec son ami Vincent Guida, il a accueilli pendant des années, au JC de France, Ryosaku Hirano dont le judo exceptionnel a fait rêver nombre de judokas Provençaux.



ETHIQUE, DEONTOLOGIE ET LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

Le monde change. Il devient plus violent. Nous devons nous adapter, avoir les bons réflexes surtout lorsque, comme nous tous, avons affaire au quotidien au public.

Dans ce contexte, le FFJDA a réagi. Elle souhaite que chaque professeur et chaque dirigeant soit accompagné, sensibilisé et guidé pour y faire face.

Elle demande à chacun de suivre les formations "Ethique et déontologie" et "Lutte contre les violences".

Ces formations sont payantes auprès des organismes qui les assurent mais entièrement finançables pour tout le monde.

- Pour les salariés et les dirigeants de clubs qui emploient un salarié, le financement se fait par l'intermédiaire de l'OPCO (Procédure sur le site du Comité).
- Dans les autres cas, la formation sera également prise en charge via d'autres dispositifs, de manière à ce que le reste à charge pour les bénéficiaires soit nul.

Il a été convenu que la saison 2023-2024 serait une année de montée en puissance. L'objectif fédéral est que, pour la rentrée 2024, tous les publics encadrants aient suivi la formation.

IMPORTANT :

Les entraîneurs qui souhaitent coacher sur des phases nationales à partir du printemps 2024 devront avoir suivi les modules de formation.

Des équivalences sont envisageables pour toutes les personnes ayant suivi la formation « Colosse Au Pied d'Argile » (ou équivalent) et pour toutes celles qui travaillent dans un champ de la lutte contre les dérives

ASSISES SUR LA TRANSMISSION

Le Comité 13 vous invite à participer à des **Assises sur le thème de la « Transmission »**

Elles se tiendront **Samedi 17 février 2024 de 9h30 à 12h00 au Dojo de Bougainville à Marseille**

et seront dirigées par **Alain CHAUDESEIGNE** dont nous vous invitons à consulter le travail qu'il a réalisé sur ce thème ICI : <https://comite13judo.ffjudo.com/actualite/assises-sur-le-theme-de-la-transmission>

Nous espérons vous y retrouver nombreux.

FRAIS ENGAGÉS PAR LES BENEVOLES D'UNE ASSOCIATION

Les frais engagés par les bénévoles dans le cadre de leur activité associative, non remboursés par l'association, peuvent ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu.

Qui est concerné ?

Les bénévoles concernés doivent participer à l'animation et au fonctionnement de l'association sans contrepartie, sans rémunération sous quelque forme que ce soit.

Associations concernées

Tous types d'association ouvrent droit à réduction d'impôt.

Dépenses concernées :

Exemple de dépenses : billets train, péages, kilomètres parcourus avec son véhicule, factures diverses, notes de restaurants...

Elles doivent être justifiées et le bénévole doit en avoir expressément refusé le remboursement.

Les justificatifs (avec mention de l'objet de la dépense) et la déclaration de renonciation au remboursement (avec mention telle que : « Je soussigné ... certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association au titre de don ») doivent être conservés dans la comptabilité.

Concernant les dépenses liées à l'utilisation d'un véhicule, les frais sont évalués forfaitairement en fonction du barème kilométrique de l'administration fiscale (puissance fiscale, nombre de kms, type de carburant).

Formalisme concernant l'association

L'association doit en conséquence conserver, dans sa comptabilité, les pièces suivantes :

- Justificatifs des frais (billets de train, factures, notes de péages, détail du nombre de kilomètres parcourus avec le véhicule personnel, etc.)
- Déclaration de renonciation au remboursement de ses frais par le bénévole.

Reçu fiscal

Le montant total des frais pour lequel le bénévole a renoncé au remboursement est alors considéré comme étant un don au bénéfice de l'association.

L'association lui délivre un reçu fiscal, conforme à un modèle fixé réglementairement, attestant du don pour bénéficier de la réduction d'impôt. (Cerfa n°11580)

Réduction impôts

Le montant de la réduction est égal à un pourcentage du montant déclaré des frais qui varie selon la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Pour les associations de judo, la réduction d'impôt est de 66 % du montant des dons.

La réduction s'applique dans la limite de 20 % du revenu imposable

lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1132>

ACTION JUDO ECOLE ET CITOYENNETÉ

Le Comité 13, en partenariat avec l'Inspection Académique, accompagne les clubs, depuis 3 olympiades dans la mise en place de modules « Judo école et citoyenneté » sur le temps scolaire.

En lien avec la commission mixte paritaire, le Comité vous aide les enseignants à obtenir l'agrément et les clubs à faire leurs demandes de subventions ANS.

ENTRAINEMENT VETERANS
KODOKAN CIOTADEN
MARDI 6 FEVRIER 2024 - 19H30

COMITÉ 13 JUDO

SOUS LA DIRECTION DE JEAN MARIE DEMELAS,
 EN PRÉSENCE DE JEAN-PAUL COCHE, 9ÈME DAN, MÉDAILLÉ DE BRONZE AU JO DE MUNICH EN 1972
 &
 DE GISÈLE MENDY, SÉLECTIONNÉE DANS L'ÉQUIPE SÉNÉGALAISE AU JO DE PEKIN EN 2008

DOJO DE L'ANCRE MARINE - 13600 LA CIOTAT

FRANCE JUDO

COMITÉ 13 JUDO

MASTER PROVENCE VÉTÉRANS

SAMEDI 4 MAI 2024

GARDANNE
COSEC DU PESQUIER

FRANCE JUDO

FEJUDO VETERANS EXCELLENCE

adidas

浪人 RONIN SPORTS

CLUB JUDO GARDANNE

LIGUE SUD JUDO Provence Alpes Côte d'Azur

Partenaire principal

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE